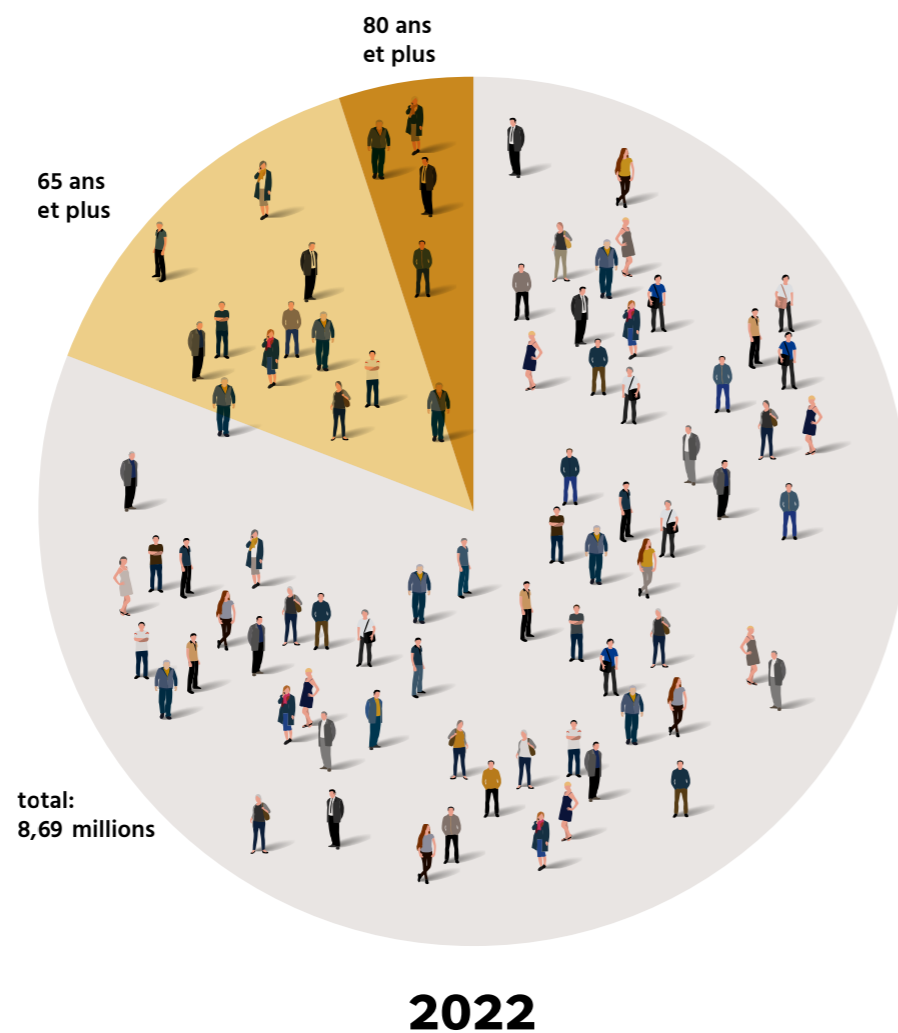


Politique de la vieillesse : les communes sont appelées à agir

Des adaptations structurelles en profondeur s'imposent en Suisse, face à l'évolution démographique. Outre la Confédération et les cantons, il incombe notamment aux communes de repenser leur politique de la vieillesse et de s'impliquer activement.

Texte : Gabrielle Wanzenried

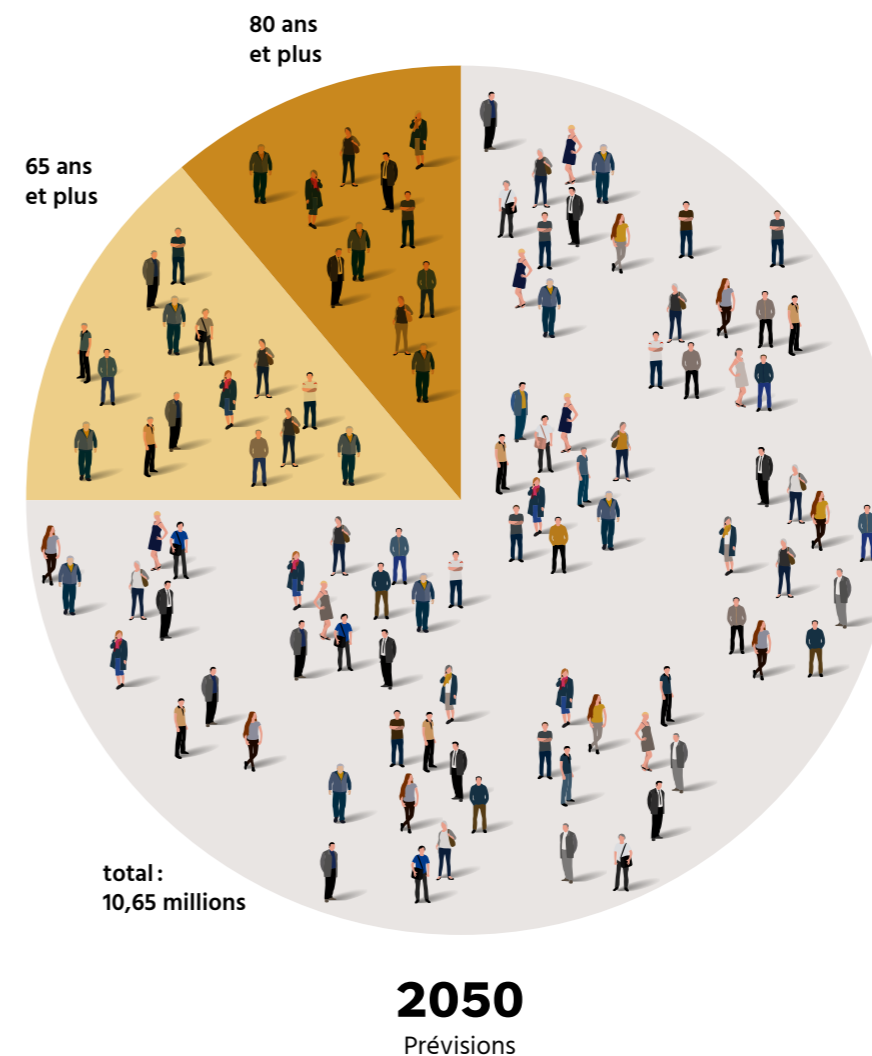


Aujourd'hui, les 2148 communes de Suisse hébergent une population résidente permanente de 8,69 millions de personnes, dont 1,64 million (19 %) ont au moins 65 ans; plus de 5 %, soit 460 000 personnes, ont dépassé les 80 ans. Selon les prévisions de l'OFS, la population résidente permanente bondira en 2050 à 10,44 millions de personnes. Les plus de 65 ans seront 2,67 millions, et il y aura presque 11 % d'octogénaires. La population de cette

tranche d'âge va donc doubler par rapport à aujourd'hui. Les chiffres ont beau être connus, on ne saurait assez insister sur les défis que cette évolution démographique implique pour la société et l'économie de notre pays. Des adaptations structurelles majeures s'imposent. Elles concernent tant notre système de formation et de perfectionnement que le fonctionnement du marché du travail, et avec lui nos systèmes de sécurité sociale et de santé. En outre, il faudra ajuster l'infrastructure

aux besoins des personnes âgées.

« Depuis toujours, la politique de la vieillesse est une tâche étatique majeure – qui ne peut être déléguée au marché ou à la société. »



La pénurie de main-d'œuvre, les nouvelles formes d'activité lucrative, l'exploitation du potentiel professionnel des seniors, le manque de personnel soignant, l'isolement des personnes âgées, les formes participatives de prise en charge, l'entraide entre voisins, les établissements gériatriques et le besoin de logements adaptés au troisième âge ne sont que quelques-uns des thèmes qui retiendront à l'avenir toute notre attention et qui exigeront des réponses pionnières. De nouveaux segments d'acheteurs ou marchés émergent dans ce « nouveau monde » où tant l'économie privée que les organisations d'utilité publique devront proposer des offres adéquates. Les différentes générations seront amenées à resserrer leurs liens. Or on ne peut laisser au marché et à la société le soin de prévoir les offres nécessaires d'approvisionnement de la population âgée et d'en optimiser l'allocation. Depuis toujours, la politique de la vieillesse constitue une tâche étatique majeure et le rôle de l'État est plus important que jamais, dans de telles phases de bouleversements sociaux. La Confédération, les cantons et les

communes doivent donc anticiper et veiller à réaliser rapidement les adaptations nécessaires des systèmes et infrastructures en place.

Organisation de la politique de la vieillesse en Suisse

En Suisse, la politique de la vieillesse doit tenir compte tant du fédéralisme que du principe de subsidiarité. Une répartition des tâches est en place entre les trois échelons : la Confédération s'occupe essentiellement du volet financier de la prévoyance vieillesse et légifère, dans la loi fédérale sur l'assurance-maladie, sur la couverture des soins et sur les conditions-cadres. Les cantons jouissent d'une grande autonomie dans leur politique de la vieillesse, qu'ils pilotent dans leur législation cantonale ainsi qu'en fixant les priorités politiques et matérielles du Conseil d'État et de l'administration. À l'échelon communal, le système de soins est tributaire des bases légales de rang supérieur, mais aussi pour son financement des prestations émanant notamment d'associations comme Pro Senectute. Autrement dit, la politique de la vieillesse des édiles communaux est influencée par les bases légales au niveau fédéral et cantonal, notamment par le plan d'action du canton concerné.

Nécessité d'agir et solutions possibles

Pour qu'une politique de la vieillesse efficace voie le jour à l'échelon communal, il faut en premier lieu que les autorités locales prennent conscience de leur rôle actif et de leur responsabilité, et qu'elles aient la volonté d'assumer leur part. La rédaction d'une charte

« La participation de la génération âgée et des plus jeunes est au cœur d'une politique de la vieillesse axée sur des groupes-cibles. »

n'est guère utile sans mesures adéquates de mise en œuvre. La planification et les réflexions d'experts sont deux conditions essentielles d'une fructueuse politique de la vieillesse. Il y faut un solide savoir-faire, que les petites communes doivent souvent se procurer à l'extérieur. L'accent sera mis sur le travail en réseau avec d'autres communes ou avec des fournisseurs de prestations, des experts et des coordinateurs des activités auprès du troisième âge. De même, la participation des seniors ainsi que de la jeune génération s'avère centrale pour mener une politique de la vieillesse adaptée à ce groupe-cible, mais aussi pour utiliser au mieux les ressources limitées à disposition. À cet effet, il faut encourager le bénévolat, qui renforce la solidarité au sein de la société. En outre, la commune doit absolument soutenir et encourager les personnes ou institutions faisant preuve d'esprit d'initiative dans ce secteur, qui bien souvent la déchargent d'une partie de son travail. Enfin, une politique de la vieillesse efficace doit tirer parti des espaces sociaux existants, qui se recoupent largement avec les espaces publics existants. En mettant à disposition l'infrastructure utile ou en apportant son soutien à des tiers, la commune veille à ce que

les gens, les seniors notamment, puissent se rencontrer entre eux ainsi qu'avec les jeunes. Il convient également de rechercher des solutions novatrices au niveau cantonal, pour inciter les communes à assumer leurs responsabilités dans la politique du troisième âge. Par exemple, en tenant compte de leurs offres de prestations dans la compensation intercommunale des charges. L'évolution démographique et la tendance des cantons à transférer toujours plus de responsabilités, et donc de charges, aux collectivités locales fait que de nombreuses communes seront bien obligées de professionnaliser leur politique du troisième âge. ■



Gabrielle Wanzenried

Prof. Dr, Professeure ordinaire à la Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud, Haute École de Suisse occidentale HES-SO.

✉ gabrielle.wanzenried@heig-vd.ch



Photo: Shutterstock

Conférences spécialisées de GERONTOLOGIE CH

Cycle de conférences en ligne sur des thèmes actuels liés à la vieillesse.

Les nouvelles conférences spécialisées de GERONTOLOGIE CH ont lieu six fois par an, par zoom, et s'adressent à un public interprofessionnel issu de toute la Suisse. Elles favorisent l'échange de connaissances interdisciplinaires et permettent de découvrir les thèmes actuels de nos domaines spécialisés et groupes de travail. Afin de permettre à un maximum de personnes intéressées d'y participer, les conférences auront lieu en milieu de journée. Elles se dérouleront en allemand et/ou en français avec projection de slides bilingues, pour une meilleure compréhension de l'autre langue. ■



Pour en savoir plus :

Vous trouverez les prochains thèmes et dates dans notre calendrier des manifestations www.gerontologie.ch/fr/manifestations

Les personnes très âgées ont besoin de moins d'aide qu'il y a 30 ans

Selon une étude suédoise réalisée à Göteborg, la proportion de personnes âgées d'au moins 85 ans ayant besoin d'aide au quotidien a diminué de quasiment 30 % depuis 1986.

Les données utilisées dans l'étude ont été recueillies selon la même méthode en 1986, en 2008 et en 2016. Les besoins de prise en charge d'échantillons représentatifs d'env. 500 personnes âgées de 85 ans ont été analysés. Alors qu'en 1986 encore 76,7% de cette population avait besoin d'aide dans un domaine au moins, cette proportion reculait à 58,4% en 2008 et même 48,4% en 2016. Cette année-là, les deux principales causes d'un tel besoin d'aide étaient la démence et une attaque cérébrale. Une augmentation similaire de l'autonomie à un âge avancé est observable en Suisse : alors même que la longévité ne cesse d'augmenter, le nombre d'années de vie avec incapacité est en constant recul. Les proches aidants continuent par ailleurs à faire preuve d'un engagement sans failles : bien des aînés bénéficient du soutien de leurs proches. Il convient donc de tenir compte de ces deux facteurs, par exemple dans la planification des besoins de lits d'EMS. ■

Albert Wettstein



Pour en savoir plus :

Étude : « Activities of daily living (ADL) and instrumental activities of daily living (IADL) disability in Swedish 85-year-olds born three decades apart. »